

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé (s) :

Non Excusé (s) : Nadine GUEREC.

Monsieur Guénhaël THOMAS a été nommé secrétaire de séance.

1) Approbation des comptes -rendus des séances du 8 mars et 16 mars 2021.

Madame Delphine LE ROUX, conseillère municipale demande d'apporter une modification au point n°3 du compte-rendu du 16 mars. En effet, le conseil municipal a voté à 15,00 € ttc, le prix de vente du lot du Lotissement La Croix Marais et non 25,00 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents, autorise** la modification du point 3 du compte-rendu de la séance du 16 mars 2021 et **approuve** les comptes-rendus des séances du 8 et 16 mars, après modification.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal **autorise** le Maire, **à l'unanimité des membres présents**, à rajouter à l'ordre du jour de la séance le devis de l'entretien des espaces verts à la chapelle Sainte-Anne et le lancement de la consultation du bureau d'études en vue de l'aménagement des espaces publics dans le bourg.

3) Eglise : indemnité gardiennage 2021.

L'assemblée, **à l'unanimité des membres présents**, et après délibération, **décide** de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2021.

4) Chapelle Sainte-Anne : indemnité gardiennage 2021.

L'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents**, et après délibération, **décide** de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2021.

5) Vote des subventions communales 2021.

A l'unanimité des membres présents, et après délibération, le conseil municipal **vote** les subventions communales 2021, comme suit :

Associations	Montants alloués
Twirling Club Bâton de Guégon	6 adhérents x 20 € = 120,00 €
ABL (Avenir Buléon Lantillac)	800,00 € (+ 40,00 € si futsal)
Banque Alimentaire	50,00 €
ACCA	225,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Les Restos du Coeur	60,00 €
Le Souvenir Français	22 x 2 € = années 2020 et 2021
Association Gym Danse Brévelaise	60,00 €

Et **autorise** le Maire à signer tous mandats correspondants.

Il est rajouté qu'il sera octroyé une subvention de 13,00 € par élève domicilié sur la commune de Buléon et 6,50 € par élève domiciliés hors commune, au titre de l'organisation de l'arbre de Noël 2021.

6) Vote des taux d'imposition 2021.

Vu la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties,

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	XX.XX%	XX.XX%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	19,08 %	19,08%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		34,34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,14 %	46,14%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents**,

- **fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34,34 %

- **fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 46,14. %

7) Budget communal : affectation de résultat.

Après concertation, les membres du conseil municipal **autorisent à l'unanimité des membres présents**, l'affectation de résultat de 95 000,00 € au 1068 en recettes d'investissement.

8) Château d'eau : devis couverture.

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, autorisent** le Maire à signer le devis d'un montant de 2 012,00 € ht et **autorisent** le Maire à engager les dépenses budgétaires au budget primitif communal 2021 en dépenses d'investissement.

9) Budget communal : vote du budget primitif 2021.

Après lecture et délibération, le conseil municipal **approuve et vote, à l'unanimité des membres présents**, le budget primitif communal 2021 de la manière suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2021		Budget primitif 2021
Dépenses réelles	464 113,04 €	Recettes réelles	437 044,00 €
Dépenses d'ordre	4 647,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Dépenses imprévues	19 711,00 €	Report n-1	155 175,04 €
Virement en investissement	103 748,00 €		
Total dépenses	592 219,04 €	Total recettes	592 219,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2021		Budget primitif 2021
Dépenses réelles	323 064,17 €	Recettes réelles	16 562,50 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	4 647,00 €
		Report n-1	177 981,07 €
Dépenses imprévues	24 220,00 €	Affectation de résultat	95 000,00 €
Restes-à réaliser	50 654,40 €	Virement du fonctionnement	103 748,00 €
Total dépenses	397 938,57 €	Total recettes	397 938,57 €

10) Budget annexe de l'Assainissement 2021.

Après lecture et délibération, l'assemblée délibérante **approuve et vote, à l'unanimité des membres présents**, le budget primitif 2021 de l'assainissement de la manière suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2021		Budget primitif 2021
Dépenses réelles	21 816,30 €	Recettes réelles	37 909,28 €
Dépenses d'ordre	20 919,00 €	Recettes d'ordre	8 459,00 €
Déficit	3 632,98 €	Report n-1	
Total dépenses	46 368,28 €	Total recettes	46 368,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2021		Budget primitif 2021
Dépenses réelles	9 530,00 €	Recettes réelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	8 459,00 €	Recettes d'ordre	20 919,00 €
		Report n-1	24 410,84 €
Total dépenses	17 989,00 €	Total recettes	45 329,84 €

11) Budget du Lotissement la Croix Marais.

Après lecture et délibération, le conseil municipal **approuve et vote, à l'unanimité des membres présents**, le budget primitif 2021 du lotissement la Croix Marais de la manière suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	Budget primitif 2021		Budget primitif 2021
Dépenses réelles	2 315,00 €	Recettes réelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	37 769,35 €	Recettes d'ordre	51 098,22 €
Déficit		Report n-1	15 164,07 €
Total dépenses	40 084,85 €	Total recettes	66 262,29 €

12) Contrat d'entretien des espaces verts - chapelle Sainte-Anne.

Après délibération, les membres du conseil municipal **autorisent, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer le devis d'un montant de 1 860,00 € ht.

13) Aménagement des espaces publics dans le bourg - lancement de la consultation du bureau d'études.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **autorisent, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à lancer l'appel à candidature du bureau d'études en charge du projet d'aménagement des espaces publics dans le bourg,

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 17 mai 2021 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 45.